

L'ABELLE.

INDUSTRIE PAR F. DE LAURE.
NOUVELLE-ORLÉANS
Vendredi, 30 Octobre 1829.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 30 Octobre.

Quelle que soit notre ferme résolution de ne pas nous laisser égarer par le point de vue sous lequel nous avons jusqu'ici envisagé la politique de notre cabinet, quelque décidés que nous soyons à ne jamais faire de l'opposition en pure perte, nous ne saurions voir avec indifférence l'un des actes recens de la nouvelle administration, acte que nos journaux répètent sans doute bientôt, pour en blâmer l'esprit et ouvrir les yeux au peuple sur les conséquences qu'il peut avoir. Nous voulons parler de la reconnaissance du chargé d'affaires envoyé par Don Miguel auprès du gouvernement des États-Unis. Qui se serait jamais douté que ce devait être une république, et celle fondée par Washington ! qui la première s'avancerait pour légaliser l'usurpation d'un tigre habillé d'une peau humaine ! Qui aurait jamais pensé que les États-Unis d'Amérique seraient les premiers à traiter d'égal avec un Don Miguel, repoussé comme une peste même par les tyrans de l'Europe qu'il veut s'ingérer avec Don Miguel tyran, traître, usurpateur, parjure, bourreau de quel que soit son nom, et assassin en idée de sa propre sœur ! Si la délicatesse, si l'honneur national freissent et s'indignent à cette seule pensée, la politique n'est pas moins alarmée d'un acte aussi inconstant et qui peut avoir l'influence la plus funeste sur nos intérêts commerciaux. Que diront les hommes libres de l'Europe, qui jusqu'à ce jour avaient fait entendre un concert de louanges sur la modération de notre gouvernement, sa sagesse et les hautes lumières des hommes dont il est composé ? Le premier qui portera cette nouvelle en France, nous croyons pouvoir l'assurer, recevra un démenti formel. Que dira de cela l'ami et le compagnon de Washington, le héros de la liberté dans les deux mondes, le vénérable Lafayette ? Il en rougira peut-être pour des hommes qu'il estimait, il dira sans doute, ou s'il ne le dit il le pensera, que la reconnaissance de Don Miguel comme roi légitime du Portugal, est une tâche indélébile, que rien n'effacera jamais des pages de notre histoire.

Mais, direz-vous, qu'importe l'Europe et ses publicistes ? qu'importe l'opinion d'un homme que nous estimons, et auquel nous gardons de la reconnaissance, mais dont nous ne sommes pas obligés de suivre les idées et les principes ? — Soit : foulez au pied la gloire nationale, la justice, la saine politique ; mais du moins que ce soit dans l'intérêt matériel du pays : ne soyez pas en cela plus inconséquents que les Anglais, ils ont travaillé à la ruine de tous les peuples du monde, ils ont presque toujours méprisé la foi des traités, partout où l'intérêt de la liberté a brillé ils ont cherché à l'étouffer ; mais Romains, ils voulaient être libres et voir le reste de l'univers enchaîné au pied de la statue de George ; mais c'est dans l'intérêt de leur commerce, c'est pour grossir le trésor de St. James qu'ils en ont agi ainsi. Et pourrait-on nous prouver que la démarche faite par le Président doit avoir un résultat semblable en notre faveur ? c'est ce dont nous osons douter. En effet, quels sont donc les intérêts commerciaux ou politiques, qui demandaient que l'on précipitât ainsi une reconnaissance dont on a été si long-temps avare envers les républiques américaines ? De ce côté de l'Océan nous voyons des populations héroïques, qui, après avoir brisé leurs fers, nous offrent pour prix de la reconnaissance de leur indépendance, union et fraternité, et nous ouvrent leurs ports, où bientôt nos commerçants devaient aller puiser des richesses et contribuer, par de nouvelles relations, à l'agrandissement de la fortune publique ; les intérêts politiques de ces nouveaux états, tous semblables aux nôtres, puisqu'en affirmant la liberté sur tout le continent américain, c'était travailler aussi à l'affermissement de notre gouvernement ; ces intérêts nous émeuvent à peine, et nous restâmes longtemps dans l'incertitude avant de prendre enfin une décision. Cependant, qu'avions-nous à craindre ? Rien que les vengeances d'une nation caduque, sans force et sans influence. — Don Miguel a été plus heureux, son ministre, Jacob Frédéric Turleba Percira d'Azambuja, n'a eu qu'à se montrer pour être accredité : son excellence le Président Jackson a touché en un instant une question que les cabinets européens n'ont pas encore osé résoudre. Nous le demandons de nouveau, quels intérêts exigeaient une telle précipitation ? quels motifs pourraient l'excuser ? Est-ce en Portugal ou au Brésil que nous avons des intérêts commerciaux à ménager ? Et qu'en y prenne garde, si Don Pedro n'a pas encore agi de rigueur contre son perfide frère, c'est moins par impuissance que par prudence et pour pouvoir assurer des dispositions des puissances européennes ; quand il aura réussi à se les rendre favorables, quand il aura réengagé l'affront fait à sa fille, qui nous dit que sa colère, s'il voulait la tourner sur les États-Unis, manquera d'auxiliaires en Europe ? Les rois s'entendent toujours quand il s'agit de ruiner les peuples.

Un journal, le *New-York American*, a cru reconnaître le doigt de l'Angleterre dans la conduite du cabinet de Washington ; il n'est pas impossible, en effet, que ce soit une nouvelle intrigue de nos ennemis, pour nous jeter dans une position

embarrassante, et nous abandonner ensuite. Mais dans ce cas même, le gouvernement américain est doublement coupable s'il a cédé à une telle influence ; a-t-il pu s'aveugler au point de croire que l'Angleterre n'avait pas quelque intention secrète en nous poussant en avant ? La reconnaissance de Don Miguel par les États-Unis est donc un acte nuisible à nos intérêts commerciaux fait en toute connaissance de cause, ou une duperie. O Washington ! combien tes successeurs sont petits à côté de toi ; puissent-ils du moins par leurs égarements ou leur impéritie ne pas contribuer à la ruine de la République.

Aussitôt que la reconnaissance du ministre de Don Miguel par le gouvernement américain a été connue officiellement, le consul portugais pour le port de New York s'est empressé d'annoncer au secrétaire d'État qu'il cessait ses fonctions, ne voulant pas être sous la direction de l'envoyé d'un gouvernement qu'il ne reconnaît pas. (Voyez dans la partie anglaise la lettre du consul.)

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 10 Oct.

LES VOIES.—Le dénoûment s'est fait attendre long-temps, mais il n'y a pas de perpétuités éternelles, il faut en finir ; on en a fini. C'est le jé-tisme qui triomphe. Il cherchait depuis dix-huit mois à se repaître sur la scène ; repoussé d'abord, il n'avait jamais perdu l'espérance ; il se reproduit enfin, et le rideau baissé sur M. de Martignac va se relever pour nous laisser voir son successeur.

Le jé-tisme a mal choisi. Il a quel que chose de malin, mais il n'y a pas de plus malhabiles. Le ministère qu'il a composé est mort avant d'être né. Le ridicule Pa frappé déjà ; il a pour lui l'estime de M. Peyronnet, l'admiration de la cour et l'amour de la sacristie ; il a contre lui la déconsidération générale, l'horreur qu'inspire la race jé-tiste et le mépris attaché depuis quinze ans à la conduite politique de quelques uns de ses membres : je ne sais s'il y a compensation.

Que fera le ministère nouveau ? Il n'en sait rien. Que peut-il tenter ? Rien. La nation est débuté ; elle observe. Osera-t-on se ruiner sur elle ? Qui se précipitera ? Où est le Bonaparte de ce 9 août ? Qui mettra le feu au canon ? Est-ce M. de Polignac ? Cet honorable seigneur a du courage, puisqu'il consent à être ministre aujourd'hui ; mais un duel avec la nation l'affranchira, et il n'y a pas moyen d'organiser une machine infernale contre elle.

Le ministère végétera pour tomber bientôt. Qui le soutiendra ? Ce n'est pas son président, homme nul s'il en fut, nourri d'abord dans la haine des chartes, constitutionnel depuis comme un jésuite, disciple de Wellington, antipathique au peuple pour ces trois causes, et parce qu'il est le héros d'une coterie ennemie de la France.

Ce n'est pas M. de Monthlé, qu'aucun talent ne recommande, et qui n'est connu que comme l'ami et le défenseur déplorable de M. de Villèle.

Ce n'est pas M. Labourdonnaye, leur creux qui prétend être profond politique, qui aspire à catégoriser la France, ami du pouvoir absolu qu'il adorait en Napoléon, mais qu'il ne saurait point manier, parce que le pouvoir absolu veut un homme de génie, et non un homme de génie.

Ce n'est pas M. de Chabrol, qui détériora aujourd'hui le cadavre de ce ministère qu'il avait enterré autrefois ; espèce de bideau et de greffier de l'État civil ministériel qui a la force de survivre à ses collègues pour leur chanter : *Nunc dimittis*, mais qui n'a pas cette de les aider à vivre.

Ce n'est pas le général Bourmont, un recommandation en Angleterre, mais en France il inspire un peu moins de respect. L'entrée de M. Bourmont au conseil donne la mesure de la moralité du parti jé-tiste.

Ce n'est pas M. Courvoisier. Ministériel bavard et usé sous M. Decaze, au jourd'hui plus fou que M. Cottu, de quoi est-il capable ? Autant vaudrait au ministre M. Pardessus ou M. de Laboulaye.

Il ne faut pas parler de M. de Rigny, qui a eu le malheur d'être nommé ; mais qui n'acceptera pas le portefeuille, s'il est aussi honorable qu'on le dit. Où est donc la force de l'administration nouvelle ? Nulle part. Voilà pourtant six ministres qui vont essayer du pouvoir ! Mettons-nous au parler pour les voir passer. Il y aura à vivre non pas pour tout le monde, mais pour nous. La force va se jouer ; elle ne sera pas longue. On est déjà fort embarrassé dans les coulisses : M. de Villèle, le souffleur de la troupe, n'est pas encore arrivé, et la toile tombera peut-être avant son retour, parce que personne ne comprend son rôle et ne peut l'apprendre. La chute de la pièce importe peu à la nation ; mais elle importe beaucoup à la cour. Que l'auteur et les machinistes y prennent garde ! *Pigaro.*

FINANCES D'ESPAGNE.

C'est en vain que la *Gazette de France*, redevenue journal du ministère, s'attachait encore à faire de nouvelles dupes pour compte des agents du gouvernement espagnol. Si l'administration actuelle voulait leur livrer sans pitié quelques malheureux français qui ne se sont pas encore laissés prendre à leur piège, nous sommes du moins assurés que les épargnes de nos concitoyens se trouveraient protégées contre ce danger par le plus vulgaire bon sens. Il faudrait être tombé au dernier degré d'imbécillité pour devenir encore victime d'une aussi grossière déception. Rien ne fera que les trois faits imposants qui dominent toute cette question ne soient

désormais constatés et avoués par le gouvernement espagnol lui-même ; savoir : 1° Qu'au lieu de mettre uniquement en circulation sur la place de Paris les rentes perpétuelles provenant de la conversion de l'emprunt royal, ainsi que le gouvernement s'y était formellement engagé, ses agents ont répandu clandestinement pour un capital nominal de plus de cent trente millions de ces rentes qui ne provenaient pas de cette conversion. En telle sorte que l'emprunt royal n'est encore pour 65 millions sur la place de Paris, et qu'il s'y est ajoutée une émission de 136 millions de rentes perpétuelles. 2° Que le gouvernement espagnol n'a jamais envoyé un sal à Paris pour le paiement des intérêts, l'amortissement et le remboursement de ses obligations ; mais que pour satisfaire à de tels engagements, il a puisé dans la bourse des parisiens, en y laissant en échange de nouvelles rentes perpétuelles. 3° Qu'en effet, les recettes du gouvernement espagnol ont été constamment au-dessous de ses dépenses depuis 1814.

Nous avons publié nous-mêmes, dit la *Gazette*, le décret royal de 1824, qui autorisait le ministère espagnol à émettre 10 millions de rente pour les dépenses de la cour du trésor (ce qui soit dit en passant prouve le déficit du trésor). Mais nous ne retrouvons nullement ce décret dans notre feuille ; et quand il y serait, qu'aurait de commun ce décret avec celui de 1815, publié avec le prospectus de M. Burges, et d'où il résultait qu'il ne serait émis d'autre rente sur la marche de Paris, que celle provenant de la conversion de l'emprunt royal d'Espagne ?

Vous avez beau faire, M. de la *Gazette*, vous êtes les agents ou les complices d'une fraude qui est découverte, qui peut coûter 150 ou 200 millions à de pauvres Français, dont la justice ou l'administration ne protégerait pas les intérêts, mais qui ne saurait ni abuser d'autres ; du moins nous l'espérons.

Vous ne croyez pas vous-mêmes à l'effet de la comparaison que vous faites entre les emprunts du Mexique, de Colombie et d'Italie, et les émissions clandestines du gouvernement espagnol. Que prut-il y avoir de commun entre des gouvernements de bonne foi dont la force majeure a paraisé momentanément les moyens, et celui qui nie ses dettes ou qui feint de les payer en compromettant toujours davantage ses créanciers ? Rien, pas plus qu'entre les noms honorables que vous citez, et celui que nous ne citons pas.

FEUILLETON.

M. de Labourdonnaye : Si j'arrive au pouvoir, vous verrez.
Le questeur : Et que verrons nous ?
M. de Labourdonnaye : J'aurai un système.
Le questeur : Et ce système sera... ?
M. de Labourdonnaye : L'enfer ! Il faut frapper la révolution au cœur. Je ne souffrirai pas les résistances ; et vous même, si vous étiez contre moi, je vous ferai tomber la tête.
Le questeur : Vous plaisantez, monsieur ; un homme religieux a horreur du sang.
M. de Labourdonnaye : Ce n'est point une plaisanterie ; je vous le répète : si je suis ministre un jour, et que je vous trouve dans le rang de mes adversaires, je vous ferai trancher la tête. (Historique)

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Arrivés.
Bateau à vapeur North America, Scott, de St. Louis, avec du plomb et quelque produit à J. G. Stevenson ; W. Alderson, J. Muger, Yard et Blois, au capitaine et à ordre—15 passagers.
Bateau à vapeur Isabella, de St. Louis, avec du plomb des produits à divers—plusieurs passagers.
Bateau à vapeur Maquenne, de St. Louis, avec deux chaudières à la renorque ; chargement, du plomb et des denrées à divers.
Bateau à vapeur Jubilé, Halstead, St. Louis, avec du plomb et des produits à J. G. Stevenson ; Tupper et Brett, M. F. Mather ; J. Moore ; J. Hagat, et Co ; J. A. Wiggamans, aux propriétaires à bord—32 passagers. Il est parti le 19, en compagnie de l'Isabella.
Bateau de Remorque Atlas, Leach, avec le brick Canaries, chargement rapporté.
L'Atlas est reparti hier après midi, avec le brick Swan, pour Tampico.
Entrés.
Le bateau Washington, Sawyer de Rio Grand, avec des espèces et passagers.
Guel. Caroline, White, New-London, avec des produits au capitaine.

MEMORANDA.
Navire New-Orléans, Colo, de ce port devant partir de New-York le 15 du
Guel. Scio, partie de ce port, est arrivée à Gibraltar le 29 Aout.
Brick Critérium, Parker, pour ce port, devant partir de Baltimore le 15 Octobre.
En charge pour ce port—à Coston, brick Dily, étites ; à New-York navires Demit-Clinton, partant le 8, Olympia, le 15 ; Olympia le 15 ; Arrivés de ce port.—à Boston, brick William, Dorey.
Expédiés pour ce port—à New-York, barque Cyrus-Butler, Maclean, le 7 Oct. à Bath, l'Adeline, Nichols.

POUR LA HAVANE.
Le navire Moullet et chevillé en cuivre, CHARLESTON, capitaine James Ross, partira positivement Vendredi 6 de Novembre prochain. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à DOMINGO DE ARRIOLA, no. 47, rue de la Levée.

10 DE RECOMPENSE.
Est parti maron de chez le sous-signe, Lundi 26 du courant, le nègre nommé DAVIS, âgé d'environ 22 à 25 ans, taille d'environ 5 pieds, 4 ou 5 pouces, peau très noire, très jolie figure, il traîne la jambe gauche, parle très vite et ne parle qu'anglais.
La suite de récompense sera donnée à quiconque le ramènera chez son maître ou le logera dans une des geôles de cet État.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne le point recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi.

POUR LA HAVANE.
Le navire Moullet et chevillé en cuivre, CHARLESTON, capitaine James Ross, partira positivement Vendredi 6 de Novembre prochain. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à DOMINGO DE ARRIOLA, no. 47, rue de la Levée.

10 DE RECOMPENSE.
Est parti maron de chez le sous-signe, Lundi 26 du courant, le nègre nommé DAVIS, âgé d'environ 22 à 25 ans, taille d'environ 5 pieds, 4 ou 5 pouces, peau très noire, très jolie figure, il traîne la jambe gauche, parle très vite et ne parle qu'anglais.
La suite de récompense sera donnée à quiconque le ramènera chez son maître ou le logera dans une des geôles de cet État.
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne le point recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi.

POUR LA HAVANE.
Le navire Moullet et chevillé en cuivre, CHARLESTON, capitaine James Ross, partira positivement Vendredi 6 de Novembre prochain. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à DOMINGO DE ARRIOLA, no. 47, rue de la Levée.

BANLIERE SUPPLEMENT.
Tous les propriétaires, spécialement les propriétaires dans la banlieue supérieure, comprenant les quatre faubourgs, Delors, Saulcy, Courcne et Annonciation, sont prévenus, que d'ici au 10 du mois de Novembre prochain, ils doivent achever en face de leurs propriétés respectives les travaux ci-après spécifiés : 1° De fouiller les fossés d'écoulement ; 2° De combler les excavations sur les rues et la banlieue ; 3° De combler aussi les mares, ornières, et fossés inutilisés qui se trouvent sur les propriétés closes ou non closes ; 4° Enfin, de rapporter de la terre du fleuve sur les parties basses des rues où la terre enlevée de la fouille des fossés et des ports ne suffirait pas pour faire un bon bombement.

Et attendu que l'ordonnance du 18 Septembre 1829, pour prévenir l'usage vicieux des fossés, de laisser la fouille des fossés sur les bords, usage qui rend les rues concaves, lorsque pour être maintenus en bon état elles devraient être convexes, veut 1° que la terre provenant de la fouille des fossés et celle des bords extérieurs qui doivent être rasés, soit jetée au milieu des rues et étendue de manière à former bombement au centre, et une pente douce de ce centre au fond des fossés ; 2° que, sur les rues parallèles au fleuve, les trottoirs aient douze pieds de large et huit seulement sur les rues perpendiculaires ; 3° que les trottoirs soient bordés de contre-banquettes, et 4° enfin qu'il ne soit permis de laisser à quiconque le droit de dégrader les trottoirs, sujets à une amende de 200, et en outre autorise le syndic à faire faire les travaux à leurs frais : après l'inspection desdits travaux, qui aura lieu le Lundi 10 Novembre prochain, le syndic sous-signé, fera faire ceux qui ne seront pas faits, et relèvera ceux qui ne seront pas faits, comme il est prescrit ci-dessus, etc., aux dépens des habitants en retard.

Les propriétaires des habquettes, mairies, planches, bois à brûler, et de tous autres objets qui encombreront la voie, en face des faubourgs Courcne et Annonciation sont invités à les enlever immédiatement, et sont de plus prévenus, que ceux de ces objets qui ne seraient pas enlevés, d'ici au cinquième jour du mois prochain, seront vendus ce même jour, à 4 heures de l'après midi par l'encantur de la ville, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Faubourg : La Course 29 Novembre 1829.
30 oct. HUBERT, Syndic.

POUR LA HAVANE.
Partant positivement le 3 de Novembre, Le brick régulier et bien connu, WILLIAM, capitaine Hughes, est maintenant prêt à recevoir du fret pour ledit port. Pour cet effet ou pour passage, ledit bâtiment ayant de bons aménagements, s'adresser à J. H. GALE, No. 22, rue Bienville.

30 octobre

10 DE RECOMPENSE.
PARTI maron de chez le sous-signe, le 22 Octobre courant, le nègre nommé GEORGE, parlant anglais, taille de 5 pieds 8 pouces (mesure anglaise). Lors de son départ, il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue, d'une chemise de toile et d'un gilet de cotonnade bleue. Il lui manque une dent à la mâchoire supérieure ; il a le teint rouge.
Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous les peines prévues par la loi.
J. H. CAVALIER, Paris et Jefferson.

AVIS.—Attendu que Joseph Kysal, s'est adressé à moi, demandant que les engagements qu'il a souscrits comme encanteur de la prison de St. Martin, le vingt-quatrième jour d'Avril mil-huit-cent-vingt-trois, conjointement avec A. Dumartret et J. J. Rousseau, comme délégués ; et le vingt-troisième jour de Mars mil-huit-cent-vingt-trois, conjointement avec J. J. Rousseau, comme délégués, soient levés et annulés.

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Syndic d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles lesdits engagements et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levés et annulés.
Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-deuxième jour d'Octobre mil-huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique.
Ad. BEAUVIS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur, G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat.

ORDRES GENERAUX.
En signe de respect et de regret pour la perte que vient de faire la Louisiane, dans la personne de Mr. PIERRE DEBUNY, Gouverneur et Commandant en chef, tous les Officiers de milice dans l'étendue de l'Etat porteront un crêpe au bras gauche pendant un mois, et les drapeaux et étendards des différents corps de milice seront traillés pendant trois mois.
Par ordre, A. PEYCHAUD, Adjudant et Inspecteur-Général.

MARIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Le 17 du courant—Avis, est par le présent donné, que le Maire recevra, pendant les 15 jours de la date du présent, les propositions écrites et calculées qui pourront être déposées à son bureau, pour l'entreprise de la construction en bois, d'une poudrière, sur un local situé à environ cinq milles au-dessous de la ville et sur la rive opposée du fleuve.
Les plans de cette construction, ainsi que les instructions du roy, sont déposés au bureau de la Marine.
D. PRIEUR, Maire.

DIX PIESTRES DE RECOMPENSE.
PARTIE morronée de chez le sous-signe, le 2 d'Octobre courant, la nègresse nommée Marie Generaly, plus communément appelée Gley, elle avait une robe de cotonnade bleue à raie blanches ; elle a la figure pleine et de grands yeux ; taille d'environ cinq pieds.
LOUIS BILLER, 24 Octobre—5f.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Le Bataillon prendra les armes d'ici à six heures du matin. Armement complet, veste bleue et pantalons blancs.
Par ordre, COHEN, sergent-major.

TRAITEZ SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à rendre par 17 oct. 5f.

TRAITEZ SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à rendre par 17 oct. 5f.

TRAITEZ SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à rendre par 17 oct. 5f.

TRAITEZ SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à rendre par 17 oct. 5f.

TRAITEZ SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à rendre par 17 oct. 5f.

TRAITEZ SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à rendre par 17 oct. 5f.

TRAITEZ SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à rendre par 17 oct. 5f.

TRAITEZ SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à rendre par 17 oct. 5f.

TRAITEZ SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à rendre par 17 oct. 5f.

TRAITEZ SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à rendre par 17 oct. 5f.

TRAITEZ SUR LA HAVANE à trois jours de vue, à rendre par 17 oct. 5f.

Vente par le Marshal.
N. D. Outlaw vs. P. Hamblet.
Le vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par Ph. G. Préal, juge conciller, j'exposerai en vente, Mercredi le 11 Novembre prochain, à 4 heures, au Tribunal, 2 Mirors, 1 side board, 1 table d'acajou, 1 paire de pelle et piochet, 1 bureau, 1 canapé, 2 tapis etc., saisi dans l'affaire ci-dessus.
29 oct. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Mlle. Beauregard vs. Mercure h. de c. l.
Le vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par Ph. G. Préal, juge conciller, j'exposerai en vente, Vendredi 6 Novembre prochain, à la Bourse, un Mulet et une Charrette saisis dans l'affaire ci-dessus.
28 oct. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.
Le vertu de quatre writs de fieri facias, à moi adressés par Ph. G. Préal, juge conciller, j'exposerai en vente, Vendredi 6 Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, encoignure de rues St. Louis et Chartres, un certain LOT DE TERRE, situé rue de St. Maurice, entre St. Philippe et Ursulines, mesurant 26 pieds de face, sur 110 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent, contenant 2 chambres, 2 cabinets et une petite galerie, saisi à la poursuite de Balcock et Gardner.
6 oct. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.
J. Hubbell contre J. H. Tandy.
Le vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par Ph. G. Préal, juge conciller, j'exposerai en vente, Lundi le 2 Novembre prochain, au bureau du Marshal, rue St. Anne, à 4 heures, 1 Bureau, 1 Table, 6 Chaises et des Mirors, etc., saisis dans l'affaire ci-dessus.
22 oct. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
P. Cheron vs. L. à moi adressé par l'honorable Anderson J. H. Beauregard, juge conciller, sera exposé en vente, à la nouvelle bourse, Lundi le 9. jour de Novembre prochain, à midi, en lot indivisible d'un certain lot de terre et les édifices qui s'y trouvent ; ledit lot est situé dans la rue du Bayou et mesurant 22 pieds de face sur 100 de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.
10 oct. L. DAUNOY—Marshal.

RESTAURANT.
Le sous-signe à l'honneur d'informer le public et ses amis que Dimanche, 1er Novembre, il fait l'ouverture de son restaurant, au coin des rues d'Orléans et Bourbon, et qu'on y trouvera comme par le passé des soupes aux légumes, gombois, beef-steaks, etc. ainsi que des blancs et rouges de premières qualités.
28 Octobre. J. MERLE.

SANGUES DE CHOIX.
RECUES par le N. J. de Nantou, et recueillies par Forceter, pharmacien au coin des rues Royale et St. Pierre. 24 Octobre.

AVENDRE par JOHN G. JENNER, reçu par le navire Milton, de Bordeaux :
104 caisses Vin de France, de qualité supérieure et de 1825
59 barils Vinaigre de Bordeaux.
1000 caisses Vin rouge, bonne qualité.
1500 sacs Café de la Havane.
25 barriques Vin de Haricots, divers qu'il.
200 douz. Guignolet d'Anger.
40 douz. Vin de Champagne rosé, blanc, mousseux et non mousseux.
10 barils Eau-de-vie de Cognac.
50 barils Vin blanc de France.
600 caisses Papier français.
25 milliers de Sigares. 17 oct.

AVIS AU PUBLIC.
IL a été conduit aux épaves, un cheval sous poil brun, sans tache apparente ; le propriétaire est invité à le réclamer en payant les frais de nourriture ainsi que ceux de présent avis. Dans le cas où le dit cheval ne serait pas réclamé il sera vendu aux enchères, le 5 Novembre prochain, à 4 heures de l'après midi, par le Syndic du Septième district.
HUBERT, Syndic de la banlieue sup.
17 Octobre—5f.

MARINE FRAICHE.—500 lbs de bonne trachin, en bon état pour être embarqué, maintenant à bord d'un charbon sur la Levée, à vendre par CHIS BURN, Rue Dorsaire, No. 5.

JUST RECEIVED
By the ship Talon, and for sale by subscribers, at their Store, Condé street, between Main and Madison, an assortment of men's, ladies' and children's shoes, from the best northern manufacturers.
October 8. A. BLANCHET and Co.

Le sous-signe à l'honneur de prévenir les gens, ses connaissances et le public en général, qu'ayant acheté le fond du Café du Commerce,

tenu depuis quelque temps par M. Serreau, on trouvera toujours dans son Etablissement des Liqueurs de toute espèce et des meilleures qualités.

Il fera tout son possible pour que le public soit bien et promptement servi, et il se flâte qu'il parviendra à mériter sa bienveillance, par l'ordre, la propreté et la décence qu'il s'engage à faire régner dans son café.

26 oct.—3 CESAR LEBRAUD.

BEURRE & GRAISSE.—33 quintaux de Beurre de Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils gras de France, à vendre par E. LANE et Co. 1er. mai. No. 15, rue de la Nlle-Lévee

Le 31 Octobre
Le Tirage de la
13e. classe de la
Loterie
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
DES DATES HISTORIQUES
AURA LIEU
à la Bourse Hewlett.

GROS LOT : \$10,000.
PRIX DES BILLETS.
Billets entiers, 50c. moitié, 25c. quart, 12c. — Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$10; les moitiés et quarts en proportion.
J. B. FAGE, DIRECTEUR,
Rue de Chartres, No. 114.

GROS LOT : \$10,000.
PRIX DES BILLETS.
Billets entiers, 50c. moitié, 25c. quart, 12c. — Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$10; les moitiés et quarts en proportion.
J. B. FAGE, DIRECTEUR,
Rue de Chartres, No. 114.

GROS LOT : \$10,000.
PRIX DES BILLETS.
Billets entiers, 50c. moitié, 25c. quart, 12c. — Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$10; les moitiés et quarts en proportion.
J. B. FAGE, DIRECTEUR,
Rue de Chartres, No. 114.

GROS LOT : \$10,000.
PRIX DES BILLETS.
Billets entiers, 50c. moitié, 25c. quart, 12c. — Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$10; les moitiés et quarts en proportion.
J. B. FAGE, DIRECTEUR,
Rue de Chartres, No. 114.

GROS LOT : \$10,000.
PRIX DES BILLETS.
Billets entiers, 50c. moitié, 25c. quart, 12c. — Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$10; les moitiés et quarts en proportion.
J. B. FAGE, DIRECTEUR,
Rue de Chartres, No. 114.

GROS LOT : \$10,000.
PRIX DES BILLETS.
Billets entiers, 50c. moitié, 25c. quart, 12c. — Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$10; les moitiés et quarts en proportion.
J. B. FAGE, DIRECTEUR,
Rue de Chartres, No. 114.

GROS LOT : \$10,000.
PRIX DES BILLETS.
Billets entiers, 50c. moitié, 25c. quart, 12c. — Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$10; les moitiés et quarts en proportion.
J. B. FAGE, DIRECTEUR,
Rue de Chartres, No. 114.